

Le 21 août 2024, à sa demande, **l'UFAP UNSa Justice** a été reçue par le Directeur Adjoint de l'Administration Pénitentiaire (DAPA) et les membres de la Sous-Direction de l'Insertion et de la Probation (SDIP), concernant **la fiche de poste nationale des Agents de Surveillance Electronique**.

Pour rappel, **le 10 juin dernier, l'UFAP UNSa Justice avait claqué la porte de la multilatérale organisée sur ce sujet et promis de ne pas en rester là ...** En effet, cette réunion de travail n'en portait que le nom puisque, ce jour-là, aucune étude d'impact n'avait été produite, ni même les conclusions du groupe de travail que l'administration avait réuni à la fin de l'année 2023. Il n'avait pas fallu longtemps pour se rendre compte que cette dernière n'avait qu'une idée en tête, **acter l'ajout de nouvelles missions pour les ASE, à savoir :**

Gestion des incidents de violation - Modifications horaires - Notifications des mesures aux PPSMJ

Face à l'attitude dogmatique de la SDIP qui n'était disposée à discuter sur aucun de ces points, l'UFAP UNSa Justice avait sollicité une audience auprès du DAP pour arbitrer le différent.

Mercredi dernier donc, forte de sa représentativité, **l'UFAP UNSa Justice a porté la parole des personnels de terrain** et décliné son argumentaire :

- Rappel de l'évolution du métier, et notamment de sa complexité et de sa technicité, qui justifie aujourd'hui la création d'une formation d'adaptation au poste de 5 jours à l'ENAP ;
- Multiplication des sollicitations des magistrats, des autres administrations et des partenaires mais aussi la mise en place des BAR et des astreintes qui accentuent la charge de travail ;
- Risque d'un appauvrissement de la prise en charge des placés par la mise en place de procédures centrées uniquement sur la probation ;
- Risque de doublons dans la prise en charge ou d'une perte d'information via la multiplication des acteurs sur une même mission ;
- Absence de valorisation du métier d'ASE car les tâches ajoutées sont chronophages et rébarbatives ;
- Risque juridique au regard de la signification de la notion de « notification ».

En prétextant une réflexion sur « l'avenir du métier d'agent de surveillance électronique » ou en s'appuyant sur le passage en catégorie B du personnel de surveillance, la DAP s'est arc-boutée à son dogme et à son catéchisme, parfois jusqu'au ridicule. L'argumentaire avancé ne repose en réalité sur rien, et mise face à ses contradictions, la DAP explique in fine que dans certains services - sans pour autant être en capacité de les citer - **« cela se fait déjà... ».**

En d'autres termes, nos décideurs souhaitent légaliser les dérives de certains DFSPIP, qui marchent allégrement sur les textes ... Tout en rappelant aussi que l'objectif initial de la fiche de poste à venir est d'harmoniser les pratiques. **Comprenez qui pourra !**

Même quand **l'UFAP UNSa Justice** propose à la DAP d'aller jusqu'au bout de sa logique et de nous présenter les contours son « **officier de probation** » idéal, l'administration regarde ses pieds et botte en touche. **Preuve que ces modifications ne visent qu'à transférer une charge de travail d'un corps à l'autre pour compenser des Effectifs de Référence périmés et des budgets de recrutement faméliques.**

L'UFAP UNSa Justice DENONCE cette tentative de passage en force de l'Administration ! D'ailleurs, celle-ci nous a déjà informé qu'elle n'entendait pas soumettre la fiche de poste à l'avis des OS en CSA. Comme pour mieux entériner sa dérive autoritaire et le bras d'honneur fait aux ASE ...

L'UFAP UNSa Justice APPELLE la DAP à la raison et à **ENTENDRE** la parole du terrain ! **Rappelons-le, la très grande majorité des personnels exerçant au sein des pôles de surveillance électronique rejettent cet ajout de missions !**

Pour notre organisation, il est hors de question de lâcher le morceau ! L'ajout des missions supplémentaires susmentionnées constitue une ligne ROUGE ! De vraies solutions existent pour valoriser la filière « surveillance électronique » et ses personnels. Des solutions acceptables pour tout le monde, raisonnables, opérationnelles et attractives.

Sensibilisée à notre **plateforme revendicative pour les ASE**, l'administration s'est engagée à revenir vers nous sur le sujet, et dans tous les cas à revoir sa copie sur la formation d'adaptation au poste et le projet de notification des mesures.

Pour **l'UFAP UNSa Justice**
Emmanuel CHAMBAUD, Secrétaire Général
Simon-Pierre LAGOUCHE, Secrétaire National SPIP